



VILLE DU  
**FRANÇOIS**  
*terre d'avenir*



AGENCE DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT  
DE MARTINIQUE

PLU approuvé par le  
Conseil Municipal  
du 11/07/2019

Echelle: 1/5 000  
Date: MARS 2017

TERRITOIRE DE LA MARTINIQUE  
COMMUNE DE

**FRANÇOIS**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**2ème modification simplifiée**

Agence de Développement Durable  
d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique

Visa du Maire

	Emplacements réservés		Programmes de logements		A1
	Espaces boisés		Elément végétal protégé au titre de l'article L'123-1-7 du code de L'urbanisme		A2
	Plan d'eau la Manzo		Elément du bâti protégé au titre de l'article L'123-1-7 du code de L'urbanisme		1AU
	Limite de section		Création de cheminements piétons		1AUh
	points de vue		Aménagement d'espace public		2AU
	Espaces paysagers à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L 151-23 du C de U				N1
					N2
					N3, N3e
	U1, U1a				UEa, UE1
	U2				UP
	U3, U3a				US
	U4, U4a				
	U5				
	U6				

